

**Tout le monde n'est pas servi à la même enseigne, mais globalement il y a eu un peu d'eau un peu partout depuis le retour des pluies sur cette première quinzaine de septembre. A Beauvais il est déjà tombé 74% des hauteurs d'eau relevées sur un mois normal. En parallèle les températures maximales ne battent pas de record sur l'Oise mais restent très élevées en moyenne à 3,6°C au-dessus des normales. Fait notable, avec la chaleur emmagasinée et la couverture nuageuse plus persistante, les minimales sont également à 3,6°C au-dessus des normales du mois.**

Dans ces conditions, les terres reverdissent, les colzas lèvent bien et poussent très vite en rattrapant leur retard sur les semis/levées retardés. On observe aussi beaucoup d'émergences d'insectes en tous genres, heureusement plus l'instant peu de ravageurs du colza, et du côté limace, les populations vont mettre un peu de temps à se remettre de la sécheresse malgré les conditions favorables (humide, température, réapparition de ressources alimentaires).

## **BLE**

### **Qualité des semences**

C'est le moment de contrôler la qualité de vos semences pour pouvoir ajuster au mieux les densités de semis : ni trop, ni trop peu ...

Normalement il faut déterminer la faculté germinative et le PMG si vous réglez votre semoir en kilos.

Pour rendre l'opération plus facile et plus rapide rappelons notre méthode proposée pour tenir compte des 2 critères en une seule opération. Ce qui vous intéresse c'est de savoir combien il y a de grains viables dans le poids de semences qui va couler quand vous ferez tourner la manivelle du semoir pour le régler.

1°) prendre un échantillon de semence prête (après triage) en conservant les impuretés ou les grains cassés s'il y en a car ils rentrent dans le poids de l'échantillon et du poids de semence que vous allez semer. La taille de l'échantillon nécessaire dépend de la précision de votre balance. A 1 gramme près il faut prendre 25 grammes minimum soit une erreur moyenne de 4% et 500 germes environ à compter. A 0,1 gramme près, ne pas prendre que 2,5 grammes mais 10 grammes car on ne perd pas beaucoup de temps et on réduit le risque d'erreur dû à l'échantillonnage. Dans ce cas cela ne fait que 200 germes à compter et la précision est de 1% Vous trouverez facilement sur internet des petites balances de bijoutier qui pèsent à 0,1 grammes pour quelques dizaines d'euros et qui vous feront gagner du temps et de la patience.

2°) mettre quelques jours au réfrigérateur pour lever la dormance par sécurité s'il y a un doute.

3°) répartir ensuite l'échantillon sur trois couches de papier absorbant. Recouvrir l'une nouvelle feuille, mouiller le papier, et maintenir humide dans le noir à 18-20°. Ne pas noyer les grains car ils doivent avoir de l'énergie pour germer, donc de l'oxygène pour brûler les sucres.

4°) compter le nombre de germes jusqu'à ce que de nouveaux n'apparaissent plus.

Avec la formule qui suit (en fait une règle de 3), vous obtenez directement le nombre de Kg / ha à semer en fonction de votre objectif en grains par m<sup>2</sup>. La formule est : poids l'échantillon en grammes X objectif densité en grains au m<sup>2</sup> / nombre de germes X 10

Exemple avec 198 germes dans un échantillon de 10,6 grammes, pour semer 180 grains / m<sup>2</sup> il faut semer :  $10,6 \times 180 / 198 \times 10 = 96$  kg/ha. Facile ! ...

En cas de mauvaise germination liée à des pourritures de grains sur un échantillon non traité (ce qui devrait être très rare cette année), pas de panique ; recommencer sur un échantillon traité. Le traitement sert bien à quelque chose et on peut gagner plusieurs dizaines de points de faculté germinative entre traité et non traité.

Sur semences reportées de l'an passé, si elles étaient saines, et ont été conservées non traitées en bonnes conditions, tout devrait bien se passer. Sinon, et notamment si elles ont été conservées traitées, mieux vaut vérifier la faculté germinative comme ci-dessus.

## Les traitements de semence

Contre la fonte de semis et la carie le traitement de « base » et déjà très efficace pour un rapport qualité prix très bon est de type fludioxonil (ex Celest Net 0,2 l/q). C'est donc le type de protection généralement privilégié.

Les solutions associant, ou à base de triazole ne sont justifiées que dans les situations de sols contaminés par la carie qui peut persister 10 ans dans le sol.

L'ajout de Latitude 0,2 l/q pour viser spécifiquement le piétin échaudage n'est à envisager qu'en situation à risque avéré, mais mieux vaut s'interroger sur les causes du mal car le produit est coûteux, que partiellement efficace, et ne protège pas de la carie et autres ; c'est donc un surcoût spécifique.

A l'inverse le sulfate de cuivre tribasique (Copseed 0,1 l/q) est utilisable en agriculture biologique mais son rapport qualité prix n'est pas bon en conventionnel et pour les parcelles en contrat MAE le produit compte pour 1 IFT comme le Celest qu'il vaut donc mieux privilégier.

Le vinaigre à 10% (1 l/q) à appliquer dilué à 50% dans de l'eau, est autorisée en agriculture biologique, et ne compte pas pour les IFT semence en contrat MAE. Mais il faut absolument le réserver à ces situations si nécessaire car son efficacité sur carie est moyenne et aléatoire. De plus il faut bien respecter la dose sous peine d'inefficacité ou à l'inverse de phytotoxicité et traiter la semence au plus près du semis car la protection carie baisse vite au fil des semaines.

Certains distributeurs peuvent proposer des semences traitées à la vapeur intéressant à tester.

## Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 13 septembre 2022 (BSV G.C. N°31), par Dumoulin François, Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise Odase.

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : H.Baudet, F.Dumoulin, L.Legrand, I.Tinoco, S.Wieruszski, O.Philippe, M.Marie. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...).

L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

Agrément et garantie assurantielle : la Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF 01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Elle est titulaire du contrat d'assurance N° 05038757W/1001 garantissant notamment la responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytosanitaires. »